

## MAIRIE DE MONESTIER

# CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du vendredi 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame LORY Agnès, Maire.

#### **Etaient présents :**

Madames, LEROSIER Marion, LORY Agnès,  
Messieurs CHABANIS Serge, SAUZE Denis, LACHAND Mathieu et BAUDOIN Alexandre.

#### **Etait absente excusée :**

FRIER Maurizia donne pouvoir à SAUZE Denis

**Secrétaire de séance :** Madame Marion LEROSIER

#### **ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021.
- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- VOTE DES TAXES 2021 (IMPOTS LOCAUX)
- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- DELIBERATION POUR L'ACHAT DE TERRAINS (ACHAT PREVU EN 2020)
- DIVERS : présentation du questionnaire sur la construction du projet de territoire d'AnnonayRhôneAgglo ; questions diverses.

#### **OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FORET**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet des budgets primitifs 2021,

Après présentation du **Budget Principal 2021**, le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête le budget Principal 2021 comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 151 889,85 €**  
**Recettes : 151 889,85 €**



**OBJET : ACQUISITION TERRAINS FAMILLE CROS**

Madame le Maire rappelle que dans la délibération 2019\_17 date du 10 avril 2019, les terrains de la famille CROS (DESGLÈNE GINETTE indivision CROS CLAUDE, CROS Martine) étaient en vente et qu'il était souhaitable que la commune de Monestier puisse les acheter. Il s'agissait des parcelles A332 610 m<sup>2</sup> et A333 4 570 m<sup>2</sup> situées à « La Rivoire » d'une superficie totale de 51a 80ca.

A la demande de Maître François GIRAUD, notaire, il y a lieu de préciser sur la présente délibération que le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte de vente concernant les parcelles A332 et A333 et au prix de 1813€ (0,35€ du m<sup>2</sup>).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- \* Donne un avis favorable à cette acquisition et propose d'acheter ces terrains au prix de 1 813,00 €.
- \* Charge Madame le Maire de soumettre à la famille CROS le prix de 1 813,00 €,
- \* Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la l'acte de vente,
- \* Charge Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches concernant cette acquisition de terrains auprès du Notaire.

**DIVERS**

A l'invitation de Madame le Maire, Mathieu Lachand présente au Conseil le questionnaire diffusé par l'agglomération du Bassin d'Annonay auprès des communes qui la compose. Il est convenu d'organiser une réunion sur le sujet, avant de répondre avec les conseillers qui le souhaitent.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

La Maire,  
Agnès LORY.